



Secrétariat

IC/Genève/2008/28  
5 novembre 2008

**CIRCULAIRE N° 28**

**Objet: Jours fériés à l'Office des Nations Unies à Genève en 2009**

1. Conformément à la résolution 52/214A de l'Assemblée générale du 22 décembre 1997 et à sa décision 52/468 du 31 mars 1998, les 10 jours fériés à l'Office des Nations Unies à Genève ont été fixés comme suit pour 2009:

Le 1 <sup>er</sup> janvier	Jour de l'An
Le 10 avril	Vendredi Saint
Le 13 avril	Lundi de Pâques
Le 21 mai	Jour de l'Ascension
Le 1 <sup>er</sup> juin	Lundi de Pentecôte
Le 10 septembre	Jeûne genevois
Le 11 septembre	Vendredi suivant le Jeûne genevois
Le 21 septembre	Aïd al-Fitr (célébré)
Le 27 novembre	Aïd al-Adha (célébré)
Le 25 décembre	Noël

2. Conformément à la circulaire IC/Genève/2002/56 du 4 décembre 2002, le jour de la fête nationale du pays hôte est férié. La Fête nationale suisse tombant un samedi en 2009, et comme chaque fois qu'elle est célébrée un samedi ou un dimanche, le vendredi suivant le Jeûne genevois sera inclus parmi les dix jours fériés accordés aux fonctionnaires de l'ONUG.

Le Directeur général  
(Signé) Sergei A. **Ordzhonikidze**